loin, — accourent protester. Et le lendemain matin, réparation d'honneur :

« C'est par erreur que le sieur X..., sous-délégué de Maisons-Alfort, *a été qualifié de républicain*. »

En lisant cette ligne vengeresse, j'ai songé à ces sombres scènes de dégradation militaire qui suivent le verdict des juges. Si, après un tel affront, le sieur X... ose encore se montrer, il aura de l'héroïsme. Je le vois, prenant sa canne et son chapeau, et se décidant néanmoins à aller faire un tour dans la rue. Il sort. Aussitôt, sur le pas des portes, des visages sévères apparaissent. Les mères serrent fortement le bras des petits enfants, puis désignant du doigt le sieur X...

— Tu vois bien cet homme ? Eh bien, c'est par erreur qu'il a été qualifié républicain. C'est dans le journal.

— A la chienlit ! crient les enfants.

Le sieur X..., très contrarié, entre chez un marchand de tabac, sous prétexte d'acheter un cigare, mais en réalité pour se soustraire à ces Euménides en bas-âge.

Mais à la vue du sieur X... le débitant se lève, les sourcils contractés, et d'une voix tonnante :

— Sortez ! dit-il. Je ne veux avoir rien de commun avec un homme qui a été qualifié républicain par erreur.

— Mais enfin...

— Ne niez pas. Voilà le journal !

— Cependant, les débits du tabac dépendent du gouvernement. Je suis ici chez le gouvernement, et je vous somme...

— Des menaces maintenant ? Le gouvernement; c'est la République: Or, vous avez été qualifié républicain par erreur.

Sortez.

Le sieur X... avait cependant un moyen bien simple d'éviter ces désagréments intolérables. C'était d'adresser au *Rappel* une lettre de protestation scrupuleusement calquée sur celle dont on a lu plus haut le texte :

« Monsieur le rédacteur,

» Un reporter du *Rappel* mal renseigné ou mal intentionné me traite de *républicain*.

» Je donne le démenti le plus formel au prêteur obligeant d'une nuance politique dont peuvent faire justice mon passé et mon présent.

« Veuillez insérer ma protestation, etc. »

Car enfin, il n'y a aucune raison, si le mot *conservateur* est une injure pour que le mot *républicain* soit un éloge. C'est à quoi le premier réclamant n'a pas songé, car on ne saurait penser à tout.

O Aristophane, où es-tu! Où es-tu, ô Molière !

DANCOURT.

Commission de permanence.

Séance du 20 Janvier.

Le bureau de l'Assemblée est représenté par M. d'Audiffret-Pasquier, président ; MM. Duclerc et Ricard, vice-présidents ; Voisin, secrétaire ; Bane et Toupet des Vignes, questeurs. Rien n'a encore transpiré de la délibération.

M. VOISIN donne lecture du procès-verbal.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance d'une lettre qui lui est adressée par M. Silva et qui lui signale une circulaire de M. le préfet de la Savoie de nature à exercer une influence abusive dans l'élection.

Il propose de la renvoyer au ministre de l'intérieur.

M. LEPÈRE demande que cette circulaire soit lue et provoque les observations de M. le ministre.

M. le général CHANGARNIER rappelle qu'entrer dans la voie de l'enquête sur les élections, c'est empiéter sur les pouvoirs de la nouvelle Assemblée.

M. RICARD réclame, par égard pour ses collègues, la lecture de la circulaire.

M. LE PRÉSIDENT observe que, s'il était tenu de rendre compte de la lettre, il en résulterait un précédent qui ferait de lui l'interprète obligé de toutes les interpellations. Il pense que ce scrupule sera apprécié.

M. BUFFET est d'accord avec M. le président sur le point de doctrine.

Il rappelle que la commission de permanence n'a d'autre attribution que celle de convoquer l'Assemblée. Il s'est, dans la précédente commission, prêté à répondre à toutes les questions non relatives à des faits électoraux. Autant il est disposé à prendre connaissance de toutes les lettres qui lui seraient écrites ou renvoyées, autant il n'acceptera aucune conversation sur les faits électoraux. Il anticipera, sous aucun prétexte, la discussion de la vérification des pouvoirs. Il opposera à toute question de ce genre le silence le plus absolu.

M. GOCHERY accepte que le Ministre ne s'explique pas, mais il croit que la Commission a un devoir d'examen à remplir, avant de laisser accomplir le mal, il veut le prévenir.

M. LE MINISTRE conteste que la Commission ait le droit de prendre aucune résolution, exceptée celle de convoquer l'Assemblée,

M. RICARD réclame la connaissance de la lettre et maintient le droit d'examen de la Commission.

M. LE MINISTRE déclare qu'il n'a aucune opinion à exprimer sur la lecture de la lettre, mais il n'admet pas de vote dans la commission de permanence.

M. LE PRÉSIDENT propose que la lettre soit lue quand le Ministre se retirera, la lecture ayant lieu d'un commun accord.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre qui demande une autorisation de poursuites contre un député de la Haute-Loire M. Vinay, pour pression électorale. Il rappelle que même l'Assemblée étant réunie, il n'y a jamais eu d'autorisation de poursuites sur une ordonnance du juge d'instruction qui déclare qu'il y a lieu de s'arrêter devant l'immunité parlementaire.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance d'une lettre de M. Tirard demandant à poser une question au ministre relativement à l'interdiction de la vente des journaux sur la voie publique.

M. TIRARD développe sa question.

M. LE MINISTRE répond qu'il a maintenu l'article 6 de la loi du 27 juillet 1849 d'accord avec M. le Garde-des-Sceaux. Les préfets gardent le droit d'accorder ou de retirer l'autorisation de colportage. Si la nouvelle loi de la presse a été faussée par cette interprétation. Ce sont les tribunaux qui en sont les juges.

M. RICARD rappelle que la loi du colportage a été abrogée partiellement pour les journaux par la dernière loi sur la presse, autrement elle n'aurait aucune signification. Il n'a pas l'intention de provoquer la convocation de l'Assemblée, mais il désire savoir si M. le ministre répondra ou non afin que l'opinion publique se prononce.

M. BOZÉRIAN invoque le rapport de la commission et les observations de M. le sous-secrétaire d'État, le jour où l'amendement de M. le baron de Janzé a été combattu par lui. Ce sont ces observations qu'à reproduites le ministre de l'intérieur. L'Assemblée par son vote n'en a pas tenu compte.

M. LE MINISTRE déclare qu'il maintiendra ses instructions et qu'il les trouve légales. Si elles devaient être discutées, il demanderait l'autorisation de se retirer.

M. TIRARD tient à répéter qu'il s'agit, suivant lui, de la violation de la loi, la loi ne permettant pas l'interdiction d'un journal déterminé. Il se borne à protester.

M. LE MINISTRE répond qu'il persiste dans son opinion et que ce sera aux tribunaux qu'il appartiendra, s'il y a lieu, d'interpréter la loi.

M. RICARD demande à M. le ministre quel sera le lieu où se réunira le collége électoral sénatorial. Il désire savoir si le lieu sera la préfecture. Au point de vue de la sincérité des élections, il croit qu'il y a péril à faire voter les électeurs comme sous les yeux des préfets. Il trouve le choix de ce lieu regrettable.

M. LE MINISTRE proteste contre la pensée exprimée par M. Ricard. Il déclare que s'il y avait dans la salle un fonctionnaire remettant des enveloppes fermées aux électeurs, il n'hésiterait pas à réprimer de tels abus.

M. LEPÈRE demande des explications sur l'interdiction d'un banquet dans les Bouches-du-Rhône.

Un autre membre ayant appelé l'attention de la commission sur une lettre de M. Adrien Léon relative à l'attitude, dans les élections sénatoriales de la Gironde, du gouvernement qui soutient la candidature de M. Hubert Delisle au préjudice de cette de M. Adrien Léon.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR répond à chacune de ces deux questions que ce sont là des faits ayant rapport aux élections; que ce sera aux assemblées futures de juger lors de la vérification de leurs pouvoirs la conduite du cabinet qu'en conséquence, il ne croit pas devoir donner des explications sur ce fait à la commission.

M. BUFFET se retire. La commission s'ajourne à quinzaine.

La séance est levée à 4 h. 40 minutes.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici la déclaration que nous trouvons aujourd'hui dans le *Mémorial*, la *Vraie France* et le *Propagateur* :

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

Les députés, les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement du département du Nord, appartenant à l'Union conservatrice se sont réunis, et après s'être inspirés des sentiments du pays, proposent à l'adhésion des électeurs départementaux la liste des candidats comme suit :

MM.

Jules Brame, député. vice-président du Conseil général du Nord.

Le comte d'Hespel, maire de Wavrin, député, membre du Conseil général du Nord.

Mailliet, vice-président du Conseil général du Nord, président de la Société d'agriculture de l'arrondissement d'Avesnes.

Maurice, ancien maire de Douai, ancien vice-président du Conseil général du Nord, député.

De Staplande, ancien maire de Bergues, ancien membre du Conseil général du Nord, député.

Pour extrait conforme :
Le président de la réunion,
PLICHON.
Président du Conseil général du pu Nord.
Le secrétaire de la réunion,
DESROUSSEAUX,
Secrétaire du Conseil général du Nord.

Le *Mémorial* et le *Propagateur* reproduisent cette déclaration sans commentaires. Il n'en est pas de même de la *Vraie France* qui s'exprime de la manière suivante :

La cause est donc entendue, les délégués des communes n'ont plus qu'à accepter des mains de M. Plichon et de M. Desrousseaux, son secrétaire, la liste dressée sous le manteau préfectoral. Eux seuls pouvaient bien connaître les sentiments du pays, eux seuls étaient à assez bonne source pour s'en inspirer.

Eh ! n'en déplaise à ces députés, à ces conseillers généraux et à ces conseillers d'arrondissement, nous estimons que la première chose à faire pour bien connaître les sentiments du pays, était de consulter ceux qui ont mission de parler pour lui, et qui vivent en constante relation avec lui.

Cette liste dressée en cachette, où chacun s'est fait sa part ou a fait celle de ses amis, est une manœuvre qui soulève déjà, nous le savons, d'énergiques protestations et qui sera déjouée, nous aimons à le croire par les délégués des communes, qui ne se gênent guère pour faire éclater tout haut leur indignation.

Dès lundi, nous avons annoncé que cette liste était définitivement arrêtée et qu'il ne s'agissait plus que de l'imposer, avec plus ou moins d'habileté, aux délégués des communes.

Quant à nous, nous continuons de recommander à nos amis les trois noms que nous avons désignés à leurs suffrages.

Ces trois noms sont ceux de MM. de Staplande, de Melun et Baucarne-Leroux. La *Vraie France* proteste contre le parti-pris d'exclusion qui a atteint MM. de Melun et Beaucarne, et elle termine son article en caractérisant ainsi la liste de la réunion :

« Cette liste est, avant tout, une liste de bonapartistes.

» Bien qu'on y ait inscrit le nom de M. d'Hespel, elle n'en reste pas moins un défi jeté au parti légitimiste. »

Les protestations dont parle la *Vraie France* ont déjà surgi. Une première réunion de délégués d'opinion diverses a eu lieu, à la suite de laquelle la lettre suivante a été adressée à tous les délégués de l'arrondissement :

Lille, le 19 janvier 1876.

Monsieur le délégué,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'une réunion générale des délégués municipaux de l'arrondissement de Lille a lieu dimanche prochain 23 courant, à trois heures de l'après-midi, (salle du premier, Hôtel *Belle-Vue*, Grande-Place, à Lille).

On s'y entendra sur les noms à faire figurer comme candidats au Sénat pour l'arrondissement de Lillé.

Prière de se munir de la présente, qui servira de lettre d'introduction aux délégués seuls.

Recevez, etc.

L. Bonduelle, de Bousbecques; A. Marchand, de Faches; Célestin Droulers, de Wasquehal; V. Lefebvre, de Lezennes; Gustave Descat, de Flers, délégués municipaux.

Si nous sommes bien informé, dit le *Propagateur*, deux des signataires appartiennent au parti républicain. Ce sont : MM. Descat et Marchand.

Nous serions profondément affligé si nous avions lieu de croire que les trois autres signataires sont des dissidents qui donneraient à Lille une petite édition de l'alliance conclue à Versailles entre MM. de la Rochette et Jules Simon.

L'*Echo du Nord* d'hier soir, après avoir enregistré ce qui précède ajoute :

A ces renseignements, nous pouvons ajouter qu'une nouvelle tentative de conciliation a été tentée ce matin : l'un des candidats de la liste républicaine a offert spontanément de se retirer pour céder sa place à l'honorable M. d'Hespel, qui a, comme on sait, voté la Constitution. Cette combinaison n'a pas réussi par suite de l'obligation imposée aux candidats adoptés par la réunion d'hier de n'accepter aucune candidature sur une autre liste. Cette obligation, quelque peu draconienne, va du même coup désorganiser la liste légitimiste, M. de Staplande se trouvant obligé d'opter. Nous savons, de plus, que d'autres combinaisons se préparent, par l'initiative même des électeurs, dans lesquelles deux ou trois des candidats républicains seront réunis à des candidats des autres groupes. On voit que le nombre des listes en présence sera grand.

—

L'*Indicateur d'Hazebrouck* annonce aujourd'hui que M. H. Bieswal, conseiller d'arrondissement, qui avait accepté la candidature dans la circonscription de Bailleul-Merville, se désiste en présence de la détermination de M. Plichon.

L'honorable député reste donc le seul candidat pour la circonscription Bailleul-Merville.

—

Les journaux de Douai nous font connaître deux candidatures républicaines pour les élections législatives : celle de M. Merlin, conseiller général, dans la première circonscription, et celle de M. Charles Mention, dans la deuxième.

—

Le dimanche 16 janvier, les conseillers municipaux de la commune de ***, arrondissement de Lille, se trouvaient dans une grande perplexité. M. le maire avait convoqué le conseil, et il s'agissait de procéder à l'élection du délégué qui, le 30 janvier prochain, représentera la commune aux élections sénatoriales.

Deux candidats bien tranchés, et d'opinions tout opposés, étaient en présence.

M. le maire d'abord, excellent administrateur intelligent défenseur des intérêts de sa commune, et par suite, jouissant sur ses administrés d'une très haute et très puissante influence; mais, ardent partisan des idées nouvelles. (Instruction laïque, obligatoire et gratuite, etc., etc.) L'autre, homme de bien, chrétien de vieille roche, et conservateur au sens monarchique.

Ils sont douze conseillers racontè la *Vraie France*. Tous les douze doivent voter, mais trois, subitement indisposés, gardent prudemment la chambre. Les neuf autres, à midi précis, entrent en séance. Chacun écrit son vote et le dépose dans... la casquette de... M. le maire, qui, pour la circonstance (la casquette, bien entendu !) servait d'urne électorale ! Pourquoi se gêner !... En famille !...

On procède au dépouillement : le premier nom qui sort est celui de M. le maire. C'était justice ! A tout seigneur tout honneur ! Le second, celui du concurrent. On alterne ainsi jusqu'au huitième. Tous les cœurs sont haletants ! Qui donc va triompher? Au milieu du plus profond silence, le dernier bulletin est ouvert, et M. le maire se voit forcé de proclamer son rival.

Jusqu'ici rien d'extraordinaire; c'est le plein exercice de la liberté. Le vote recommence pour la nomination du suppléant, et M. le maire au second tour de scrutin seulement, est proclamé. «C'est une plaisanterie, s'écrie-t-il, etc... je refuse. »

Nous cherchons en vain où est la plaisanterie. M. le Maire la trouve peut-être dans son rôle effacé, et ce qui semble confirmer cette assertion, c'est le coup d'éclat qui suivit. Au lieu de s'incliner devant la décision d'un vote librement exprimé, M. le Maire y voit, (bien à tort, selon nous) une injure personnelle; son honneur n'y tient plus, il donne sa démission. Il y avait bien de quoi ! Sous le régime de la liberté, en pleine république, M. le Maire n'avait pas triomphé !... Vit-on jamais pareille licence?

Mais il lui fallait une escorte et bon nombre de conseillers signèrent sur sa demande une démission collective.

La morale de cette histoire la voici.

C'est qu'au nom de la liberté, dans aucune commune de France, il ne serait permis de penser autrement que M. le Maire, quand même ses principes religieux et politiques, seraient en désaccord complet avec ceux de la majorité de ses administrés.

—

Sur le rapport de M. Anthoine, inspecteur de l'Académie, un arrêté préfectoral vient de prescrire l'application immédiate aux instituteurs du Nord de l'article 2 de la loi de 1875, ainsi résumé :

Le traitement minimum des instituteurs publics du département du Nord, comptant dix ans de services comme titulaires, est fixé à 1,100 francs.

Le traitement minimum des instituteurs publics du département du Nord comptant quinze ans de services comme titulaires, est fixé à 1,200 francs.

Nous applaudissons à toute mesure qui tend à améliorer la pénible situation des instituteurs primaires et nous sommes heureux de constater une fois de plus l'intérêt que portent à ces dévoués fonctionnaires M. le préfet du Nord et notre conseil général, qui n'a pas voulu user du sursis accordé par la loi de 1875 pour voter les fonds nécessaires à son application.

Une autre mesure complète aussi pour les instituteurs du département l'amélioration apportée à leur situation par la suppression des 5e et 4e classes.

La 3e classe recevant ainsi en bloc les instituteurs des deux classes inférieures, s'est trouvée surchargée. Pour diminuer la disproportion, un arrêté de M. le préfet du Nord élargit les cadres de la 1re et de la 2e classes, qui comprendront désormais : la première 100 instituteurs au lieu de 90; la seconde 120 au lieu de 100.

Pour les institutrices, la première classe en comprendra 40 au lieu de 35; la seconde 50 au lieu de 45.

—

M. Becquaert, curé-doyen de St-Vaast, à Bailleul, est nommé archiprêtre de l'arrondissement d'Hazebrouck, en remplacement de M. Legrand, décédé.

M. Coevoet, curé à Wemaerscappel, est nommé curé à Neuf-Berquin, en remplacement de M. Cousin, décédé.

M. Coevoet est remplacé à Wemaerscappel par M. Barbry, vicaire à Neuf-Berquin.

—

La Commission de la Station agronomique, présidée par M. A. Ladureau, s'est réunie le 12 janvier, dans le local de son laboratoire, rue des Tours, 18, à Lille.

Cette réunion avait pour but : d'abord, l'inauguration du laboratoire de la Station, création récente qui assure à cette institution une existence propre, une vitalité nouvelle, et qui va permettre de donner une plus grande extension à ses travaux chimiques et physiologiques; puis, la discussion d'une question fort importante, renvoyée par le Comice agricole de Lille à l'étude de la Station agronomique : le projet de réunion d'un congrès sucrier, dans lequel les représentants de la culture et de la fabrication du sucre seraient appelés à débattre leurs intérêts particuliers, et à se mettre d'accord avec les bases à adopter pour leurs transactions futures.

La réunion projetée à Arras ne pouvant avoir lieu que dans le courant de l'été, n'y a-t-il pas lieu de tenir à Lille un Congrès avant cette époque ?

La Commission se réunira de nouveau mercredi prochain, pour délibérer à ce sujet.

—

La prochaine assemblée générale mensuelle de la Société Industrielle aura lieu mardi 25 janvier, à trois heures, au siége de la Société, rue des Jardins, 29.

Voici l'ordre du jour :

1° Correspondance.

2° Présentation de nouveaux membres.

3° Scrutin pour l'admission de trois nouveaux membres présentés à la séance de novembre.

4° Rapport de la Commission des finances.

5° Rapport du trésorier sur l'exercice de 1875 et projet de budget pour 1876.

6° Distributions des jetons de lecture pour le deuxième semestre de 1875.

7° Propositions d'allocation de jetons de présence aux sociétaires qui assisteront aux assemblées générales mensuelles.

8° Renouvellement par moitié du Conseil d'administration.

9° Communication de M. Cornut sur l'application de l'eau comprimée aux pivots des arbres verticaux.

10° Communication de M. Terquem sur l'appareil de Meidinger pour la préparation des glaces alimentaires.

11° Objets divers.

—

Hier matin, ont eu lieu les funérailles de M. Esparbié, rédacteur en chef du *Mémorial*. Aux nombreux amis de notre confrère, s'étaient joints tous les représentants de la presse lilloise, ainsi que plusieurs rédacteurs du département du Nord et du Pas-de-Calais. M. de Franciosi s'est fait l'interprète des regrets de tous, au moment où le corps a été déposé à la gare pour être transporté à Paris dans le caveau de la famille.

—

Les journaux de Lille annoncent que M. Ovigneur vient de recevoir notification officielle d'un décret en date du 7 janvier qui lui confère le grade de chef de bataillon, commandant le corps des canonniers sédentaires.

—

Une assemblée générale des membres du Cercle des carabiniers roubaisiens aura lieu le lundi 24 janvier, à sept heures précises du soir, dans le local ordinaire des réunions, rue du Luxembourg.

L'ordre du jour comprend :

1° Situation financière de la société:

2° Election de quatre commissaires (article 17 du règlement):

3° Fixer l'époque du cinquième concours annuel.

—

On annonce, pour le 26 janvier, une grande réception à la préfecture.

—

Le train express de Paris, qui arrive à Lille à midi 34, a éprouvé hier un retard de 30 minutes par suite d'un encombrement de la voie à Longueau où un train de marchandises avait déraillé. Tout se borne à ce retard.

Le courrier de Paris n'a été distribué hier à Bordeaux que vers quatre heures.

—

A propos d'accident de chemin de fer on n'a pas connu à Roubaix le danger couru dernièrement par un train de voyageurs arrivant de Lille. Au moment où ce train, lancé à toute vitesse, approchait du pont de Wasquehal, un homme d'équipe dont nous sommes fâchés de ne pas connaître le nom et qui était monté sur la voie, s'aperçut que le rail s'était brisé sur une longueur de 72 centimètres. Sans signaux à sa portée, cet employé aussi intelligent que clairvoyant, se dépouilla de sa tunique et en bras de chemise il se mit à courir vers le train en indiquant par force gestes l'imminence du danger. Le mécanicien serra le frein et sa machine vint heureusement s'arrêter près du rail, qu'on a eu alors le temps de remplacer. La Compagnie, informée de la belle conduite de l'homme d'équipe, lui a accordé, nous assure-t-on, une gratification, mais cette gratification serait très-minime.

—

Cette semaine, soixante-cinq contrevenants ont comparu en simple police. Sur le nombre il y a eu six remises à huitaine, un acquittement, une condamnation à un jour de prison; le reste des condamnations représente 179 fr. d'amendes. Un boucher qui n'avait pas étiqueté ses viandes a dû comparaître. C'est la seule contravention à noter spécialement. Les autres se ressemblent un peu en tout temps.

—

M. Reynaud, l'auteur de la partition de *Jeanne Maillotte*, ne veut pas se laisser oublier des Lillois. Il vient, dit-on, de composer pour l'*Union chorale* un chœur nouveau, intitulé : l'*Embuscade*.

—

M. Léon Comerre a envoyé à l'Exposition de Philadelphie son beau tableau de *Cassandre*, qui eut tant de succès au dernier Salon.

—

Dans sa séance du 19 janvier 1876, le 1er conseil de guerre séant à Lille, a rendu les jugements suivants:

1° Edouard Karlen, soldat au 84e de ligne, a été condamné à cinq ans de travaux publics pour voies de fait envers un sergent-major, son supérieur, et pour bris de clôture.

2° Jean Linet, sapeur au 3e régiment du génie, a été condamné à trois ans de prison, pour vol d'un porte-monnaie contenant 28 fr. 30, au préjudice d'un militaire du même corps.

—

La gendarmerie de Berlaimont vient de procéder à l'arrestation de la nommée Victorine Basilien, âgée de 45 ans, femme du sieur Jean-Baptiste Vanhèes, serrurier, demeurant à Sassegnies, comme prévenue de tentative d'empoisonnement sur son mari dans la journée de dimanche.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 19 janvier. — Charles Nachin, rue des Fossés. — Jean Vandewynckele, au Cul-de-Four, 2. — Henri Vandoorslaer, rue de l'Alouette, 19. — François Woucters, au Pile, 24. — Jules Bourgois, rue des Longues-Haies, 151. — Joseph Lestienne, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 31. — Elisa Dhont, Grande-Rue, 6. — Louise Verschoore, rue du Fontenoy, 10. — Alexandre Vanspeybrouck, rue de la Paix, cour Guillaume Lefebvre, 17. — Henri Machu, rue de l'Epeule, 32.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 19 janvier, — Louis Recent, 77 ans, sans profession, rue de Tourcoing, 112. — Hortense Piens, 1 an, rue de Magenta, 3. — Léon Petit, 4 mois, au Pile, 7.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille HIEN-DELERUE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle HERMANCE-JOSEPHE HIEN, décédée à Wattrelos, le 20 janvier 1876, à l'âge de 26 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le lundi 24 janvier 1876, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église du Sacré-Cœur (à Lille), le lundi 31 janvier 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-AIMÉ-DÉSIRÉ DEHOORNE, époux de Dame MÉLANIE-VIRGINIE VANHAESBROUCK, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1875, à l'âge de 56 ans et 11 mois. — Les membres de la société Saint-Sébastien feront célébrer un **obit**, le lundi 24 janvier, à 9 heures, en l'église Saint-Martin à Roubaix. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

PONT-A-MARCQ. — Un incendie accidentel a consumé, le 6, une petite ferme appartenant à Alix Flinois, cultivateur à Mons-en-Pévèle. La perte assurée est de 3,000 fr.

Bien que le feu ait éclaté vers cinq heures du soir et que les secours soient arrivés promptement, il n'a pas été possible de le maîtriser. On n'a même pu sauver une vache et une chèvre qui ont été consumées.

HAZEBROUCK. — L'étranger dont nous avons raconté dernièrement l'arrestation à Merville, dit l'*Indicateur*, et qui est incarcéré dans la maison d'arrêt de notre ville, a reçu ces jours derniers la visite de son frère.

D'après ce que nous avons appris, cet étranger est originaire de Coblentz; il appartient à une famille riche qu'il a quittée, il y a quelque temps, emportant avec lui une somme d'argent assez ronde. Depuis cette époque il errait à l'aventure, et la famille avait fait d'inutiles recherches pour le retrouver.

Au dire de son frère, ce jeune homme a un dérangement dans le cerveau.

BAVAI. — Le 16, vers le soir, une incendie a détruit dans la forêt de Mormale, territoire de Locquegnol, une meule de blé appartenant à A. Bon, cultivateur à Obies. La perte assurée est de 6,000 fr. Ce sinistre paraît être l'œuvre de la malveillance, car le feu a été mis sur plusieurs points de la meule.

DENAIN. — Un enfant de 13 ans, C. Lehut, d'Escaudain, avait eu, le 6 courant, le bras broyé par un engrenage dans la fosse de Rœulx. L'amputation avait eu lieu, mais malgré tous les soins dont ce pauvre enfant a été l'objet, il a succombé avant-hier.

BELGIQUE. — Nous avons publié des renseignements au sujet de l'état de santé dans lequel se trouve Mlle Louise Lateau. Nous recevons à cet égard de nouveaux détails qui rectifient en partie et complètent ceux que nous avions donnés. La stigmatisée de Bois-d'Haine garde le lit depuis le 1er janvier. Le vendredi, les stigmates donnent du sang comme à l'ordinaire; l'extase ne se prolonge que de 2 heures et quart à 3 heures et quart l'après-midi. La patiente reste au lit comme les autres jours. Les visites sont absolument suspendues. Louise souffre constamment à la tête là où l'on remarque des stigmates, qui rappellent ceux que la couronne d'épines a laissé sur le front du Christ. Elle souffre aussi du cœur, qui est très-gonflé, et des autres stigmates à l'épaule, aux mains et aux pieds. Les médecins ne lui trouvent aucun symptôme de maladie naturelle et ne lui prescrivent aucun remède. (*C. de B.*)

— LA GRÈVE DU CENTRE. — On lit dans l'*Union de Charleroi* d'hier:

« La grève a pris fin à peu près complètement aujourd'hui matin à la fosse Neuville du charbonnage du Pays de Liége.

» Un certain nombre d'ouvriers se présentent aussi chaque jour pour reprendre le travail à la fosse n° 2 du Mambourg.

» La situation n'a pas changé pour les autres charbonnages en grève dans notre bassin.

» Aujourd'hui, vers dix heures et demie, une troupe de cinquante à soixante ouvriers venant de la Ville-Basse s'est dirigée vers la Ville-Haute et le Faubourg en chantant les refrains ordinaires des chansons des grévistes. Ce sont, dit-on, les ouvriers du laminoir de M. Bennehil à Marchienne-au-Pont. Le bruit court, en effet, qu'ils se sont mis en grève ce matin.

» Le bruit court que nous allons recevoir un renfort de troupes. On parle même à ce sujet d'un bataillon du 11e ne ligne.

» Nous croyons pouvoir démentir cette nouvelle.

» Plusieurs ouvriers grévistes arrêtés pour attentat à la liberté du travail, ont été condamnés à trois mois de prison par notre tribunal. »

— On lit dans le *Progrès* :

« La grève partielle des ouvriers mineurs, tout en persistant dans nos environs, reste depuis huit jours au même point. Seulement il y a reprise complète à la fosse n° 1 des charbonnages du Pays de Liége à Montigny-sur-Sambre.

» On annonce de Courcelles qu'à la fosse n° 6 de Sart-les-Moulins une bonne partie des ouvriers viennent de se remettre à la besogne.

» L'administration communale de Charleroi vient de faire afficher un arrêté interdisant les rassemblements de plus de cinq personnes. »

— M. Gravez, directeur, et M. Leroy, ingénieur des charbonnages de Sars-Longchamps et Bouvy, à La Louvière, viennent de publier un tableau des salaires journaliers des ouvriers à veine et des ouvriers à terre de ces deux charbonnages pendant la 2e quinzaine de novembre 1875, qui a précédé la diminution moyenne de 15 p. c.

Le salaire moyen des ouvriers à veine était de 6 fr. 01 c. par jour, celui des ouvriers à terre de 7 fr. 90, tandis que la tâche fournie par l'ouvrier était inférieure d'un 5e à ce qu'elle était en 1872, c'est-à-dire avant la hausse des prix.

La journée moyenne des ouvriers grandisseurs de voies était de 8 fr. 15, dont il faut déduire 1 fr. par jour au *maximun* pour livraison d'huile d'éclairage et de poudre.

La réduction de 15 p. c. sur la moyenne des salaires indiquée ci-dessus donne 5 fr. 10; 6 fr. 71 et 7 fr. 15.

— ACCIDENT A LA LINIÈRE GANTOISE. — Les cadavres des deux ouvriers tués par l'explosion de la chaudière à la *Linière Gantoise* et qu'on n'avait pu reconnaître ont été reconnus hier matin. Ce sont ceux des nommés Charles De Jaegher, homme de peine, et Van Vlaenderen Gustave.

On nous apprend que l'un des blessés à la suite de l'accident arrivé à la *Linière Gantoise* est mort à l'hôpital. L'état d'un autre est regardé comme très grave par les médecins.

Le troisième au contraire est hors de danger.

Ne vous en inquiétez pas, je pous prie: je suis si lasse de compter avec eux que, ce matin, j'ai signé en blanc une foule de reçus que maître Nabelet voudra bien se charger de remplir, n'est-ce pas, mon chère notaire?

— Je suis tout à vos ordres, madame, répondit cérémonieusement le notaire.

— Merci ! Ces détails me rompent la tête.

— Même ceux-ci, madame ?

Et maître Nabelet désignait son portefeuille.

— Qu'est-ce donc ?

— L'achat d'obligations Paris-Lyon-Méditerranée, dont j'vais l'honneur de vous entretenir tout à l'heure.

— Si l'opération vous semble bonne, faites-là.

— Vous m'autorisez à y consacrer cent vingt mille francs !

— Sans doute.

— Il est également convenu que je vous achète, au nominatif, deux cent mille francs, rentes trois pour cent ?

— Oui.

— Et quatre-vingt-quinze mille à quatre et demi ?

— C'est cela même.

— Les hypothèques sont excellentes.

— N'y touchons pas.

— Et quant au reste ?

— Eh bien ! quant au reste... vous aviserez.

— Je vous demande l'autorisation d'emporter ces titres pour les mettre en règle.

— Emportez, mon cher notaire, emportez.

Maître Nabelet réunit en un volumineux dossier ces papiers particulièrement vénérables qui sentent le grand-livre et les compagnies de chemin de fer.

Il les contempla en connaisseur, leur sourit, les mit sous son bras, et sortit en saluant la veuve avec une nuance de respect profondément accentuée.

— Maître Nabelet, lui répéta-t-elle, débarrassez-moi bien vite de mes fermiers.

Lorsqu'il eut disparu, elle se tourna vers le commandant avec un air d'abattement et de fatigue.

— Pardonnez-moi, dit-elle, de traiter forcément levant vous ces questions désagréables.

— Ah ! madame ! combien de gens s'inscriraient volontiers en faux contre cette épithète !

— Elle est positivement juste, cependant en ce qui me concerne. Il faut si peu à une pauvre femme, seule et détachée de tout comme je le suis !

(*A suivre*).